Valentin

Créateur & Fabricant
d'équipements sanitaires
- DEPUIS 1944 -

VALFORM
Monsieur VALENTIN
Zone Industrielle
80 210 FEUQUIERES-EN-VIMEU

Feuquières, le 25 juin 2021

Objet : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Enregistrement au titre de la rubrique 2565 (Installation de traitement de surface)
Pièce jointe : Conditions de remise en état du site après exploitation - Société VALENTIN -

Monsieur,

La société VALENTIN souhaite produire Français de la conception du produit à sa commercialisation. Afin de réintégrer la sous-traitance à Feuquières, un projet d'installation de chaine de traitement de surface n'utilisant ni chrome VI, ni cyanure, ni cadmium est en cours d'élaboration. En ce sens, un dossier de demande d'Enregistrement au titre de la réglementation ICPE est en cours de préparation.

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation pour donner suite à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la Commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation. En effet, l'avis exigé en référence à l'article R.512-46-4 paragraphe 5° du Code de l'Environnement stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe :
« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »
De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'Inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de

4 ZAC Le Moulin 80210 Feuquières en Vimeu · FRANCE
Tél. +33 (0)3 22 60 34 00 Fax : +33 (0)3 22 60 34 34 www.valentin.fr
SAS au capital de 1 028 880 € · RCS Amiens 350 933 073 · SIRET 350 933 073 000 32

l'installation.

Aussi, pourriez-vous nous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur en l'assurance de notre parfaite considération.

Arnaud VALENTIN
Président

PIÈCE JOINTE COURRIER DE JUIN 2021
CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DE L'ACTIVITE DE TRAITEMENT DE SURFACES
AU 13 RUE EDOUARD VAILLANT, FEUQUIERES-EN-VIMEU APRÈS EXPLOITATION SUITE À L'ARRET DEFINITIF

En fin d'exploitation volontaire par la société occupant le bâtiment et cours, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire pour un usage industriel par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur pour un usage industriel.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-46-25 à R512-46-27 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- À l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes;
- À prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués.

_____Fin de la PJ_____